

La commune de Moutier adhère au comité référendaire "Non au démantèlement de la LACI"

Selon la volonté de la droite politique, la LACI (Loi sur l'assurance-chômage) devrait subir une révision radicale qui provoquerait une dégradation drastique de la situation sociale des personnes déjà durement touchées par la crise économique actuelle.

A l'heure où les bonus des managers n'ont jamais été si élevés et où les affaires des spéculateurs malhonnêtes n'ont jamais été si juteuses, le projet fédéral demande aux chômeurs et aux salariés de payer davantage pour obtenir moins de prestation. Alors que paradoxalement il épargne les hauts revenus en leur offrant des cotisations proportionnellement plus basses.

En plus d'être socialement injuste et totalement inadaptée à la situation économique actuelle, cette nouvelle loi toucherait également directement notre commune.

En effet, Moutier et sa couronne ne pourrait plus bénéficier, comme c'est le cas actuellement, de la clause de prolongation de la durée d'indemnisation (400 à 520 jours) puisqu'elle deviendrait inapplicable. La suppression de ce droit ainsi que les autres mesures prévues auront des conséquences dramatiques pour bon nombre de nos concitoyen(ne)s mais également pour les finances communales. Les rentrées fiscales diminueront et les charges sociales augmenteront. Moutier subirait alors de plein fouet ce transfert de charges annoncé de la Confédération vers les communes et les cantons les plus touchés.

Pour toutes ces raisons et évidemment parce qu'il s'engage pour une politique sociale solidaire, le PSA section Moutier avait, au mois d'octobre dernier, interpellé le Conseil municipal en lui demandant entre autres comment il envisageait apporter sa contribution au succès du référendum contre la révision de la LACI.

Le PSA section Moutier se réjouit de la réponse que lui donne l'Exécutif communal. Son adhésion au Comité référendaire démontre - si il le fallait - qu'il a pris la mesure des conséquences d'une telle loi sur notre commune et sa région et qu'il s'engagera clairement aux côtés de ses homologues des autres villes pour que le « Non au démantèlement de la LACI » l'emporte le 26 septembre prochain.

PSA Section Moutier

15 juillet 2010